



# HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

---

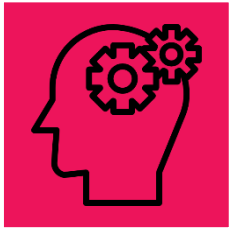
## **FORMATION HAQAA3 – HARMONISATION, QUALITY ASSURANCE AND ACCREDITATION IN AFRICA L'ASSURANCE QUALITÉ DES FORMATIONS DOCTORALES**

Département Europe et International  
Evelyne Lande  
Conseillère scientifique

22 avril 2026



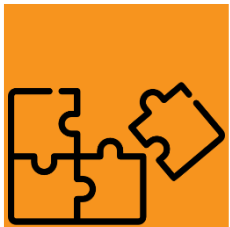
# OBJECTIFS



Comprendre l'intérêt d'une démarche qualité des formations doctorales



Identifier les spécificités des formations doctorales par rapport aux formations des cycles licences ou master



Présentation d'un exemple : le référentiel évaluation des formations doctorales du Hcéres

# OBJECTIFS POURSUIVIS PAR L'ÉVALUATION DES FORMATIONS DOCTORALES

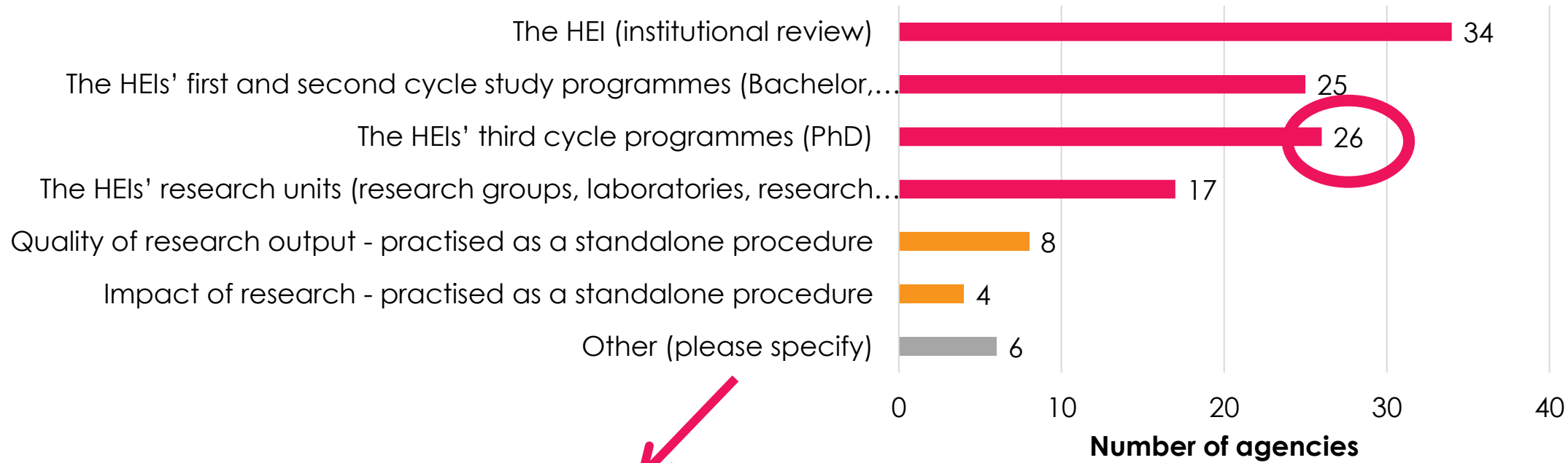
---

1. LES PRATIQUES EN TERMES D'ASSURANCE QUALITÉ EN EUROPE
2. LES PRATIQUES EN TERMES D'ASSURANCE QUALITÉ EN FRANCE
3. LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS DOCTORALES



# OBJETS ÉVALUÉS PAR LES AGENCES D'ÉVALUATION EUROPÉENNES

What is the focus of the procedures carried out by your agency that focus on research ? (N=42)



Evaluation des chercheurs

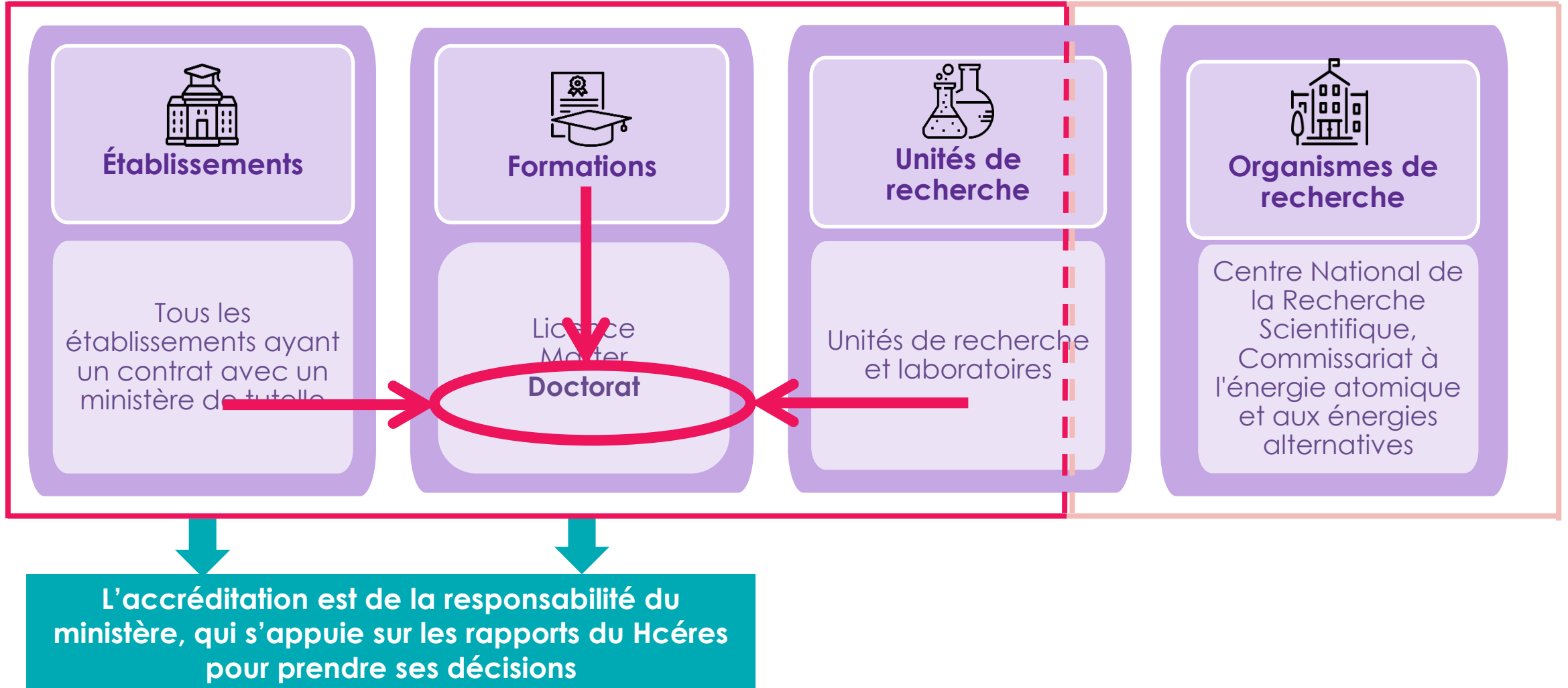
Projets de recherche et demandes de financement

Ecoles doctorales

■ AQE de la recherche  
■ Évaluation de la recherche

# OBJETS ÉVALUÉS PAR LE HCÉRES EN FRANCE

L'ÉVALUATION, MISSION PRINCIPALE DU HCÉRES





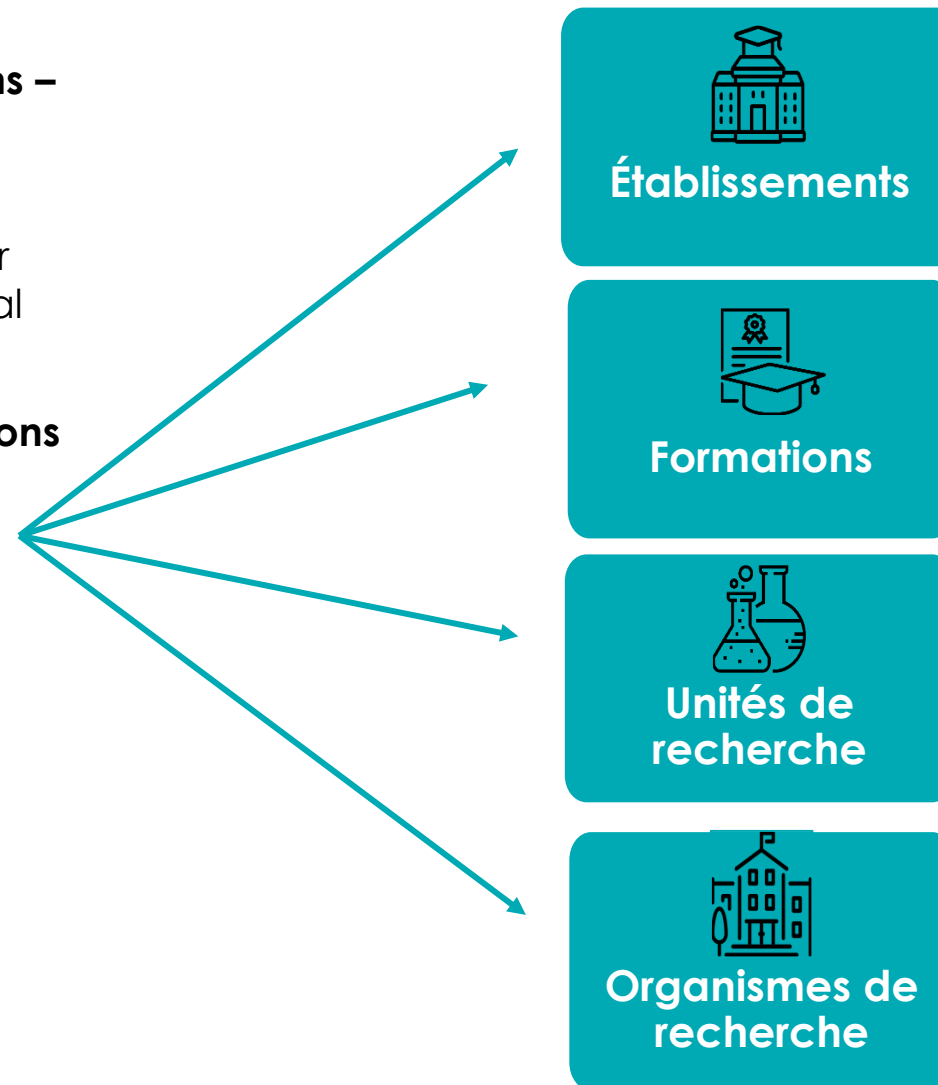
# SPÉCIFICITÉS DES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES FORMATIONS DOCTORALES PAR RAPPORT AUX MASTERS

---



# LES INVARIANTS DE L'ÉVALUATION

- **Évaluation contextuelle : évaluation du triptyque “stratégie – moyens – résultats” et non pas de la stratégie en elle-même**
  - Respect de l'autonomie des établissements
  - Appréciation contextualisée des entités, tenant compte de leur profil d'activités, de leur environnement institutionnel et territorial
- **Prise en compte de la dimension recherche dans toutes les évaluations**
- **Évaluation plutôt qualitative**
  - Avec une utilisation raisonnée des indicateurs quantitatifs
- **Evaluation mesurant l'attractivité, la performance et la pertinence**
  - Pour les étudiants : ie. importance du lien formation-recherche
  - Pour la société / monde socio-économique : réponse à des besoins, montée en compétence
- **Evaluation de la démarche qualité**



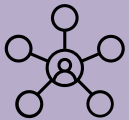
# LES SPÉCIFICITÉS DE L'ÉVALUATION DOCTORALE



Une formation diplômante



Avec une orientation recherche forte



Et une ouverture sur le monde

- **Une place plus importante de la dimension recherche**
  - Formation à et par la recherche
  - Perspective de **science ouverte**
- **Une professionnalisation évaluée à plusieurs niveaux**
  - Une réponse aux besoins sociaux, économiques et culturels
  - L'intégration des enjeux liés au **développement durable**
  - Une ouverture sur l'entreprise et l'entrepreneuriat
  - Le doctorant renforce les compétences de l'établissement (Notion de "capacity building")
- **Une attention forte sur l'accompagnement des docteurs à travers**
  - Les formations proposées centrées disciplinairement ou transversales (i.e. éthique, Intégrité scientifique...)
  - La qualité de l'encadrement (i.e. charte, suivi individuel...)
  - L'ouverture à l'internationale : participation à des conférences/colloques
- **Une attention sur les moyens et ressources**
  - Financement des études et des mobilités des étudiants et des encadrants/personnels de support
  - Équipements mis à disposition (laboratoires, bases de données)

# PREMIER TEMPS D'ÉCHANGE

---



# PRÉSENTATION DU RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES FORMATIONS DOCTORALES PAR LE HCÉRES

- 
- 1. BRÈVE PRÉSENTATION DU HCÉRES**
  - 2. PRÉSENTATION DES 4 DOMAINES DU RÉFÉRENTIEL**



# LE HCÉRES

## STATUT

- Créé par la loi en **2006** (AERES), 2013 (Hcéres)
- **Autorité publique indépendante**

## RECONNAISSANCE INTERNATIONALE



## GOUVERNANCE

- **Président**
- **Collège**: 30 membres représentant les parties prenantes des secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et du monde socio-économique

## ORGANISATION

- **130 personnels administratifs et techniques** à temps plein
- **120 conseillers scientifiques à temps partiel** (enseignants-chercheurs, chercheurs, anciens vice-présidents d'universités...)
- **Évaluation par les pairs: 3350 experts** mobilisés en moyenne chaque année  
12% d'experts internationaux

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ

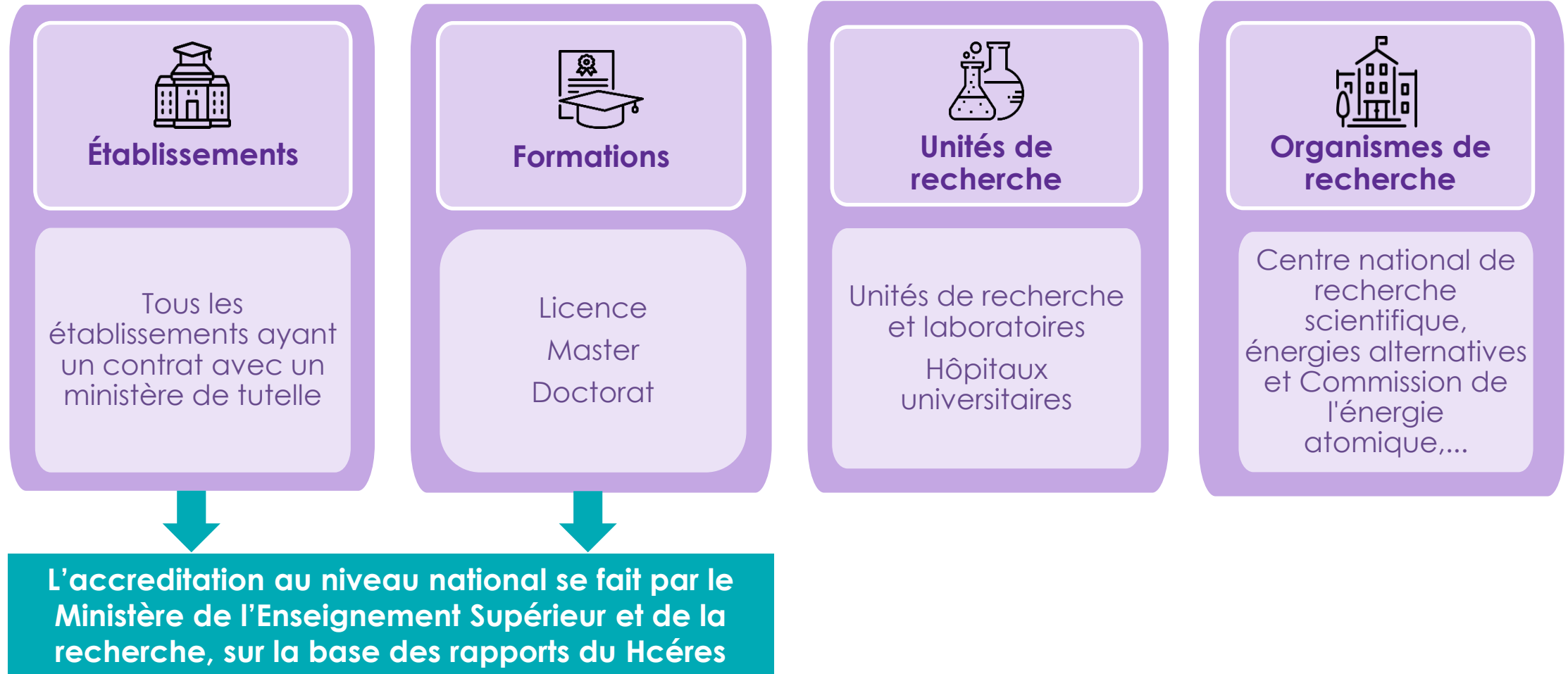
2023



HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

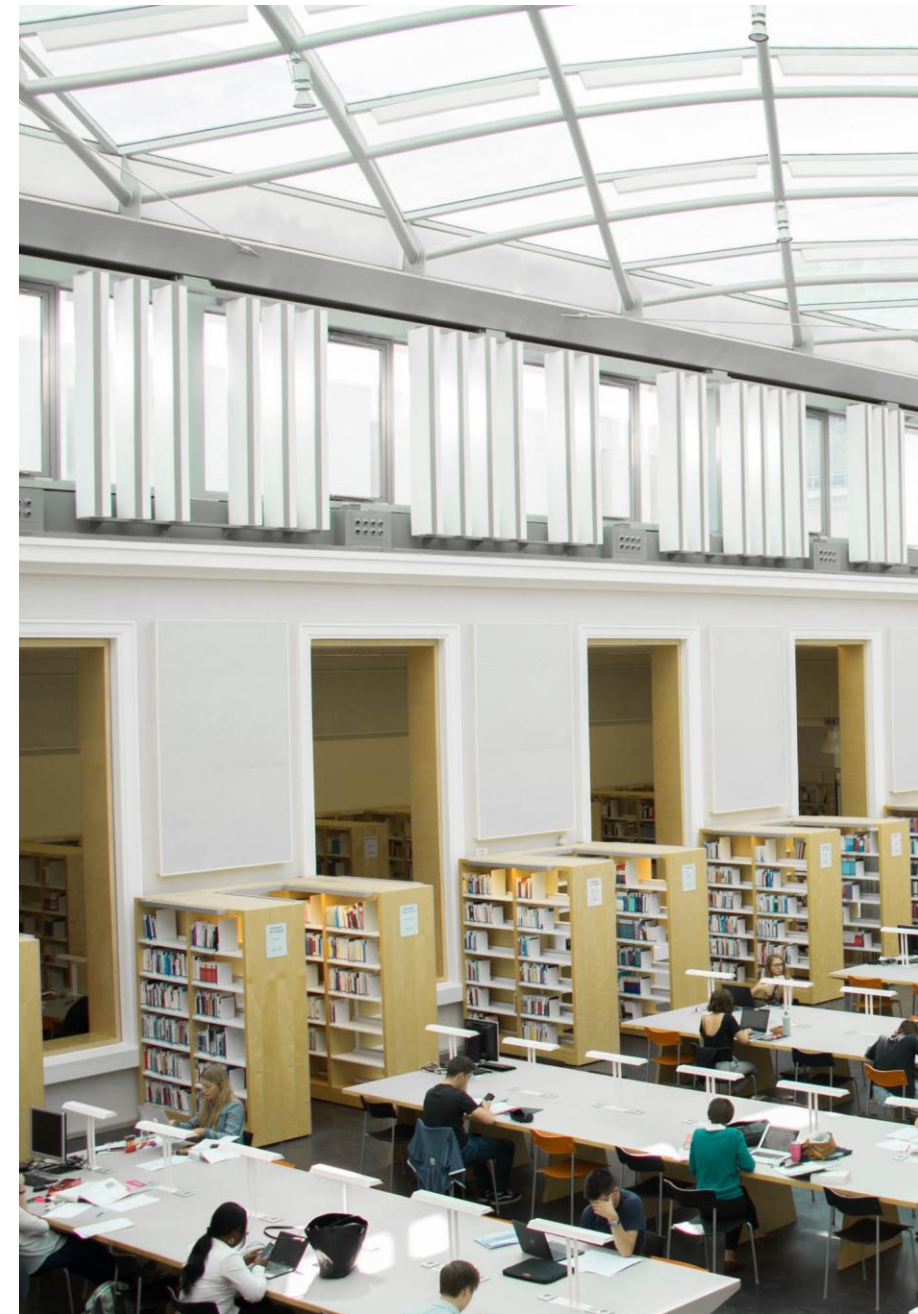
# LE HCÉRES

## L'ÉVALUATION, MISSION PRINCIPALE DU HCÉRES



## DES MISSIONS ÉTENDUES, AU-DELÀ DE L'ÉVALUATION

- **Développement d'analyses quantitatives**
  - L'Observatoire des sciences et des technologies travaille en étroite collaboration avec les institutions et produit des analyses et des indicateurs sur l'état de la recherche en France
- **Promotion de l'intégrité scientifique**
  - L'Office français pour l'intégrité scientifique (OFIS) apporte son expertise pour l'élaboration de référentiels, pilote un observatoire national, contribue à la définition d'une politique nationale de l'intégrité scientifique
  - ⇒ Il soutient et promeut également les travaux du réseau des référents "Intégrité scientifique" des établissements d'enseignement supérieur et de recherche
- **Partage de l'expertise française à l'international**
  - Département Europe et International



# LE HCÉRES À L'INTERNATIONAL

## MISSIONS DU DÉPARTEMENT EUROPE ET INTERNATIONAL

### Code de la recherche (L114-3-1)

- « Il [le Hcéres] peut également participer, dans le cadre de programmes de coopération européens ou internationaux ou à la demande des autorités compétentes, **à l'évaluation d'organismes étrangers ou internationaux de recherche et d'enseignement supérieur.** »
- « Pour l'exercice de ses missions, le Haut Conseil s'inspire des **meilleures pratiques internationales** ».



# LE HCÉRES À L'INTERNATIONAL

## ACTIVITÉS DU DÉPARTEMENT EUROPE ET INTERNATIONAL

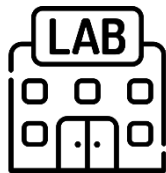
### Évaluation et accréditation



+ 30  
établissements



+ 200 formations  
L-M-D



Unités et organismes de  
recherche (2023)

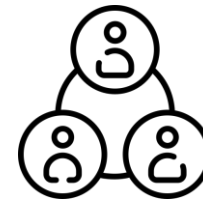
### Coopération & projets européens



Formations



Assistance technique



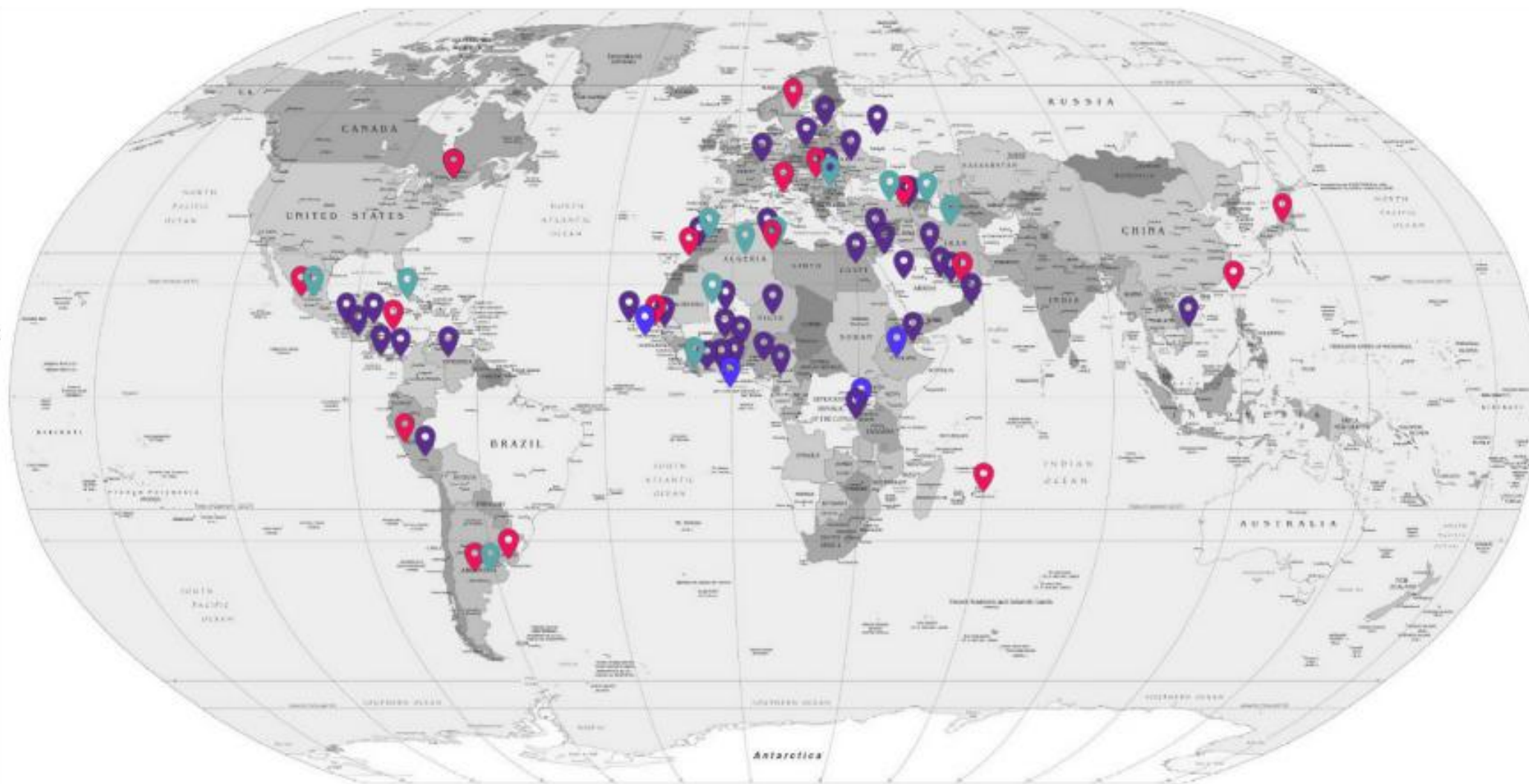
Relations  
bilatérales et  
réseaux



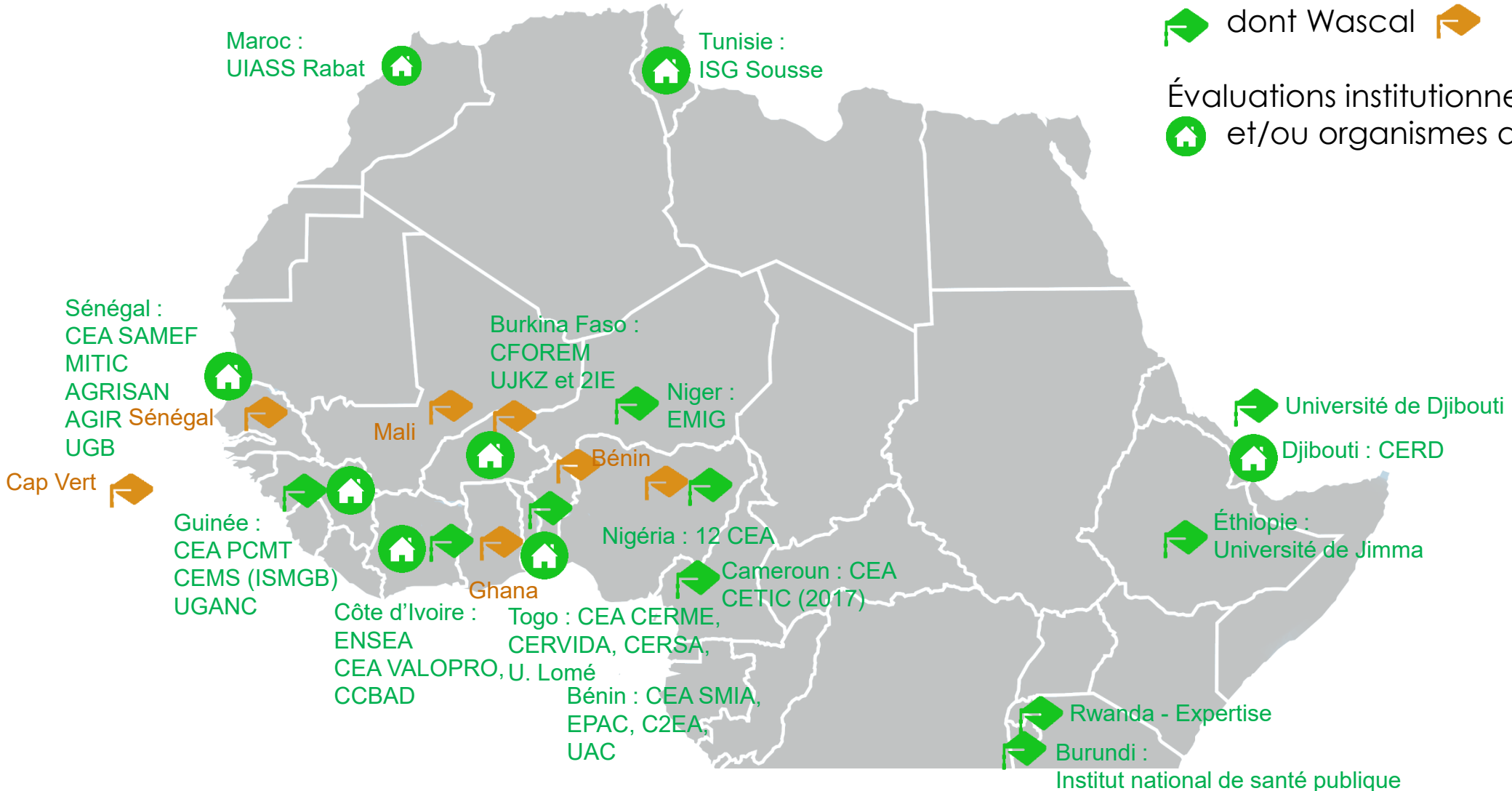
Jumelages

# ACTIVITÉS DU HCÉRES DANS LE MONDE

-  Partenariats avec des agences
-  Projets de coopération et jumelage
-  Évaluation et accréditation
-  Expertise scientifique

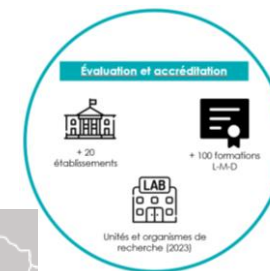


# ÉVALUATIONS EN AFRIQUE



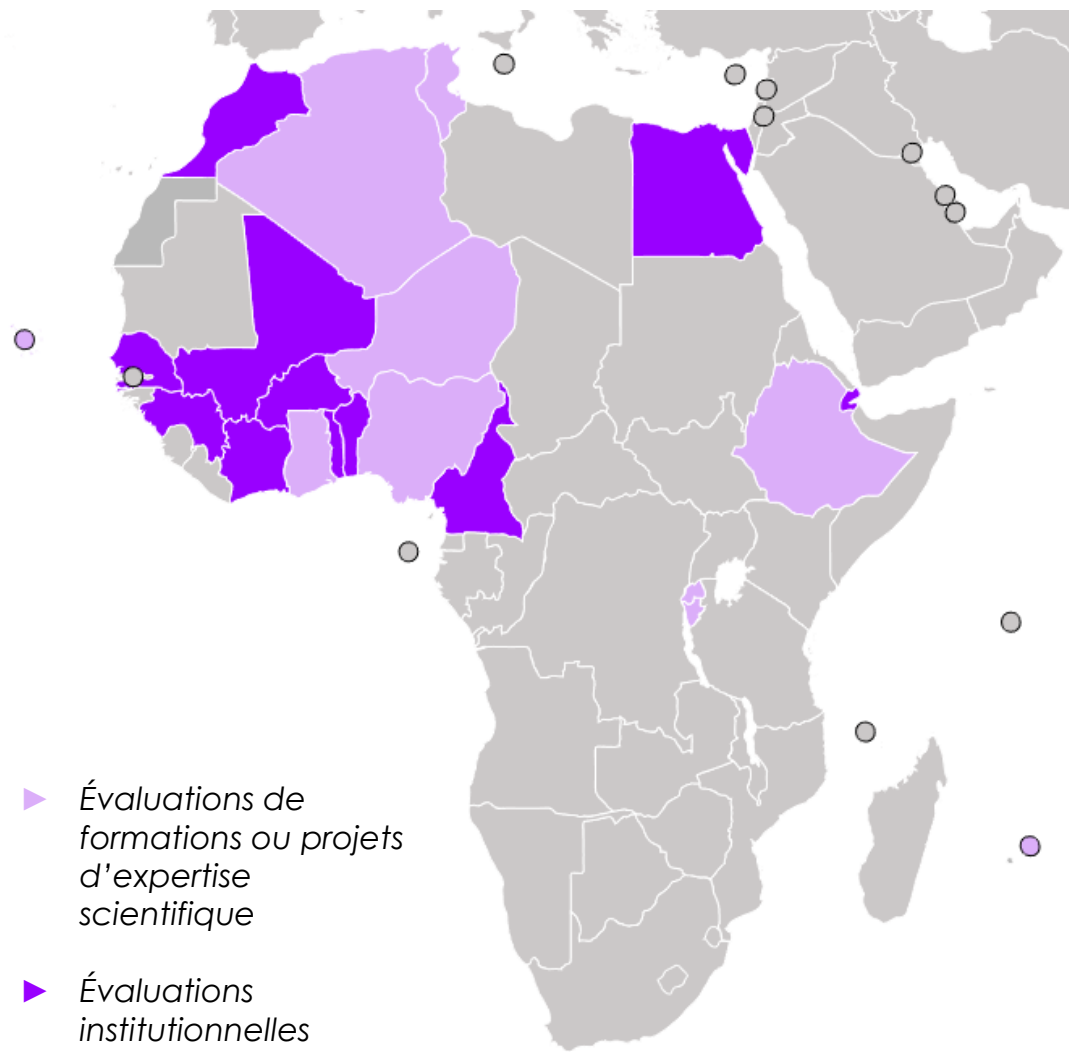
# L'ÉVALUATION ET L'ACCRÉDITATION

## L'ACTIVITÉ RÉCENTE EN AFRIQUE (2022-2026)



### Évaluations et accréditations

- Reconnaissance ENQA et EQAR
- Forte expérience à l'international et en Afrique en particulier : 12 établissements et +80 formations évalués
- Vivier de +30000 experts français et internationaux mobilisables dans l'ensemble des disciplines académiques
- Référentiels adaptés aux différents contextes et établissements, de l'école thématique à l'université omnidisciplinaire
- Possibilité d'accréditation internationale



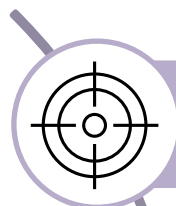
# LE RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DU DOCTORAT

## RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION D'UN DOCTORAT/PhD A L'ÉTRANGER

(CITE NIVEAU 8)

Janvier 2022

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur



Domaine 1. La politique du doctorat



Domaine 2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants



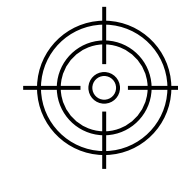
Domaine 3. L'attractivité, la performance et la pertinence du doctorat



Domaine 4. Le pilotage et l'amélioration continue du doctorat

# DOMAINE 1. LA POLITIQUE DU DOCTORAT

## 5 RÉFÉRENCES

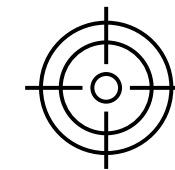


### Référence 1 : Le positionnement du doctorat est cohérent avec celui de l'établissement et sa stratégie.

- C1. Le périmètre du doctorat couvre un ou plusieurs domaine(s) scientifiques décliné(s) chacun en une ou plusieurs discipline(s) et adossé(s) aux axes scientifiques d'unités ou de centres de recherche de qualité et reconnues, qui lui sont rattachées.
- C2. La politique doctorale mise en œuvre dans ce périmètre s'inscrit dans les orientations scientifiques et dans les priorités thématiques de l'établissement.
- C3. La formation doctorale est construite en articulation avec les formations du 2e cycle, le cas échéant, dans le cadre d'une formation rassemblant le master et le doctorat (graduate school).
- C4. La formation doctorale intègre l'apport de la **pluridisciplinarité et de l'interdisciplinarité** dans sa finalité et son contenu.
- C5. La formation doctorale intègre les **enjeux du développement durable**, qui irriguent la posture et les travaux de recherche des doctorants.

# DOMAINE 1. LA POLITIQUE DU DOCTORAT

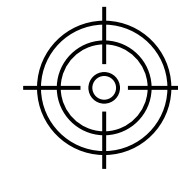
## 5 RÉFÉRENCES



**Référence 2 : L'organisation du doctorat est cohérente avec celle de l'établissement et représente une valeur ajoutée pour ses partenariats.**

- C1. Les responsables du doctorat assurent la mise en œuvre de la formation doctorale, en se coordonnant dans cette mission avec l'établissement, les unités de recherche qui lui sont rattachées, et les autres partenaires (centres de recherches étrangers).
- C2. Le doctorat s'assure de la réalité et de la valeur ajoutée de ses partenariats académiques et socio-économiques.
- C3. Avec la contribution de ses partenaires, la formation doctorale inclut des **animations et des manifestations scientifiques, professionnalisantes et de médiation scientifique.**

# DOMAINE 1. LA POLITIQUE DU DOCTORAT

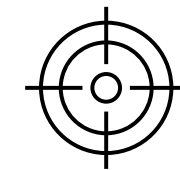


## 5 RÉFÉRENCES

### Référence 3 : Le doctorat inclut une formation à et par la recherche qui contribue à l'élaboration des travaux de recherche des doctorants.

- C1. L'offre de formation doctorale est construite en cohérence avec le périmètre scientifique de l'établissement et intègre une formation aux différentes compétences nécessaires à l'élaboration du projet de recherche des doctorants.
- C2. Les enseignants-chercheurs et les chercheurs superviseurs des doctorants, participent à la formation doctorale.
- C3. La formation à la recherche inclut une **formation à l'éthique de la recherche, à l'intégrité scientifique et à la déontologie** qui irrigue la posture et les travaux de recherche des doctorants.
- C4. La formation par la recherche des doctorants s'appuie sur leur participation, pendant et après la thèse de doctorat, aux activités et à la production scientifique de leurs unités de recherche de rattachement.
- C5. Le doctorat s'appuie sur des services de documentation notamment en termes d'accès aux ressources documentaires, physiques et numériques et de contribution aux contenus de formation.
- C6. Le doctorat s'inscrit dans une **perspective de science ouverte** dans le cadre de laquelle les modalités de dépôt des thèses de doctorat, des travaux des doctorants et docteurs sont suivies et accompagnées.

# DOMAINE 1. LA POLITIQUE DU DOCTORAT



## 5 RÉFÉRENCES

### Référence 4 : Le doctorat s'appuie sur une politique de professionnalisation dans la perspective de sa valorisation.

- C1. Le doctorat prend en compte les besoins sociaux, économiques et culturels de son environnement, pour définir ses objectifs et diversifier ses débouchés dans les différents secteurs, dont le secteur académique. Il associe à cette fin les partenaires sociaux, économiques et culturels à la construction de la formation doctorale.
- C2. La formation doctorale contribue à la **préparation de la poursuite de carrière** des doctorants dans une diversité d'emplois exigeant le grade de Docteur, **y compris par la formation à l'entrepreneuriat**.
- C3. Le doctorat propose aux doctorants de participer à des **événements complémentaires** (actions/animations/manifestations) d'ordre scientifique et/ou professionnalisant. Pour chaque type d'action, les modalités d'accès, de validation et d'évaluation, notamment par les doctorants, sont définies et diffusées.

### Référence 5 : Le doctorat est ouvert à l'international.

- C1. Le doctorat s'appuie sur des partenariats internationaux effectifs, en cohérence avec les priorités définies par l'établissement.
- C2. Le **doctorat intègre des mobilités sortantes des doctorants**, en s'appuyant sur les partenariats structurants des différents acteurs de son périmètre et des **dispositifs de soutien financier**.

# DOMAINE 2. LES DISPOSITIFS DE FORMATION, D'ACCUEIL ET D'ENCADREMENT DES DOCTORANTS



## 4 RÉFÉRENCES

- **Référence 6 : La formation doctorale définit et met en oeuvre les contenus et les méthodes de formation adaptés pour développer et valoriser les compétences des doctorants.**
  - C1. La formation doctorale définit et met en oeuvre les objectifs, les contenus et les méthodes de formation ainsi que les modalités de validation des compétences acquises par les doctorants dans le cadre d'une approche par compétences.
  - C2. La formation doctorale valorise les compétences acquises par les doctorants dans le parcours de formation et, en particulier, à travers leurs travaux de recherche. Elle s'appuie notamment à cette fin sur la constitution de portfolios.
- **Référence 7 : Les doctorants bénéficient de conditions de recrutement et d'accueil communes et de qualité.**
  - C1. Les règles de recrutement des doctorants sont définies à l'échelle de l'établissement en associant ses partenaires. Elles incluent notamment la **politique de financement** et les modalités de recrutement et d'admission des doctorants.
  - C2. Les objectifs du doctorat et les **modalités d'accueil** des doctorants au sein de l'établissement et **dans les unités de recherche** sont définis collégialement et portées à la connaissance de l'ensemble des partenaires. Elles tiennent compte de la diversité des publics accueillis.
  - C3. Les doctorants bénéficient **d'espaces numériques et physiques** au sein de l'établissement ou de l'unité de recherche pour mener à bien leurs travaux individuels et collectifs.

# DOMAINE 2. LES DISPOSITIFS DE FORMATION, D'ACCUEIL ET D'ENCADREMENT DES DOCTORANTS



## 4 RÉFÉRENCES

- **Référence 8 : Les doctorants bénéficient d'un encadrement de qualité permettant le bon déroulement de leurs travaux de recherche.**

- C1. Les règles et les **modalités de supervision** ou d'encadrement des doctorants sont définies au sein de l'établissement en associant ses partenaires, et sont portées à la connaissance des doctorants.
- C2. Les **engagements réciproques** des doctorants et superviseurs (ou directeurs) de thèse sont clairement définis et portés à leur connaissance.
- C3. Les doctorants bénéficient de **dispositifs de soutien pour mener et valoriser leurs travaux de recherche**. Ils incluent les conditions matérielles et financières nécessaires pour la réalisation du doctorat.
- C4. Les dispositifs de suivi et d'encadrement des doctorants intègrent des mesures en faveur de la **promotion des bonnes pratiques d'encadrement, de la réduction des discriminations et des stéréotypes, de la prévention des conflits et du harcèlement**.
- C5. Les **règles et les critères de soutenance des thèses de doctorat** sont définies au sein de l'établissement en associant ses partenaires. Ils visent à vérifier la production de connaissances nouvelles et à garantir la qualité du doctorat. Ils peuvent inclure des conditions incitatives à la production scientifique en amont de la soutenance.

# DOMAINE 2. LES DISPOSITIFS DE FORMATION, D'ACCUEIL ET D'ENCADREMENT DES DOCTORANTS



## 4 RÉFÉRENCES

**Référence 9 : Les dispositifs de la formation doctorale sont adaptés aux doctorants internationaux.**

- C1. La formation doctorale inclut des dispositifs de soutien à la préparation et au développement de la **mobilité entrante et sortante des doctorants**.
- C2. La formation doctorale inclut des enseignements en langue étrangère, en appui à son internationalisation.
- C3. La formation doctorale inclut des formations assurées partiellement ou entièrement à distance et s'appuie sur les outils numériques de diffusion et d'enseignement, en particulier pour favoriser l'accès des publics distants, dont les doctorants en mobilité internationale ou sur terrain d'étude.

# DOMAINE 3. L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DU DOCTORAT



## 3 RÉFÉRENCES

### Référence 10 : Le suivi des flux permet de mesurer et d'améliorer l'attractivité du doctorat.

- C1. Le doctorat mesure son attractivité en suivant et en analysant l'évolution des candidatures et des inscriptions des doctorants.
- C2. Les **dispositifs d'information** sur le doctorat mis en place par ses responsables au sein de l'établissement ainsi que **les dispositifs de financement** proposés dans son périmètre **contribuent à améliorer sa visibilité et son attractivité.**

### Référence 11 : Les dispositifs d'accompagnement et d'aménagement du parcours du doctorant permettent de mesurer et d'améliorer la performance du doctorat.

- C1. Les dispositifs d'accompagnement et d'aménagement du parcours du doctorant contribuent au bon déroulement de celui-ci. Ces dispositifs concernent notamment les mesures garantissant le bon déroulement des thèses et celles permettant l'aménagement des parcours des publics ayant des besoins spécifiques.
- C2. Le doctorat inclut un **suivi individuel et régulier** des doctorants, dont les modalités sont clairement définies, lisibles et transparentes pour les doctorants et les directions de thèse.

# DOMAINE 3. L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DU DOCTORAT



## 3 RÉFÉRENCES

**Référence 12 : Le suivi du devenir professionnel des docteurs permet de mesurer et d'améliorer la pertinence du doctorat au regard de ses objectifs et de la réalité du marché du travail.**

- C1. La pertinence du doctorat est analysée à travers la qualité du parcours professionnel des docteurs et mesurée à partir des enquêtes de suivi du devenir professionnel et de cohortes.
- C2. Le dispositif de suivi prend en compte la nature, le profil, la rémunération, le lieu géographique et l'évolution des emplois occupés par les docteurs.
- C3. Les résultats du devenir des docteurs sont analysés et communiqués dans une perspective de valorisation du doctorat auprès des candidats potentiels et des milieux socio-professionnels.
- C4. Avec la participation des doctorants/docteurs, le doctorat et ses partenaires institutionnels favorisent la création d'un annuaire ou d'un réseau « alumni » des anciens doctorants.

# DOMAINE 4. LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DU DOCTORAT



## 2 RÉFÉRENCES

**Référence 13 : Le doctorat est soutenu et dynamisé par la politique de l'établissement en matière de ressources humaines et d'allocation des moyens.**

- C1. La politique de l'encadrement doctoral définie par l'établissement répond à des critères clairs et partagés.
- C2. La politique de ressources humaines de l'établissement, en matière de recrutement, de promotion et de reconnaissance des activités, tient compte des besoins du doctorat et contribue à dynamiser celui-ci.
- C3. Les encadrants ou superviseurs associés au doctorat, et les personnels d'appui de la formation doctorale, bénéficient de la **politique d'incitation et de soutien à la mobilité entrante et sortante** de l'établissement, qui contribue à l'internationalisation du doctorat.
- C4. La **politique de soutien, d'accompagnement et de formation des encadrants ou des superviseurs** engagés dans le doctorat, bénéficie à la qualité de la formation doctorale et de l'encadrement doctoral.
- C5. Les responsables du doctorat disposent de **moyens financiers** qu'ils suivent et maîtrisent au regard de leurs objectifs et des résultats.
- C6. Le **doctorat participe à l'effort de renforcement des compétences de l'établissement** (*capacity building*).

# DOMAINE 4. LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DU DOCTORAT



## 2 RÉFÉRENCES

### Référence 14 : Le doctorat s'appuie sur un processus d'évaluation interne et d'amélioration continue.

- C1. Les responsables du doctorat organisent l'évaluation de la formation doctorale par les doctorants.
- C2. Les responsables du doctorat analysent les résultats de l'évaluation de la formation doctorale et proposent des actions correctives en vue de l'évolution de cette dernière.

## DEUXIÈME TEMPS D'ÉCHANGE

---





[hceres.com](https://www.hceres.com)

 [@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)